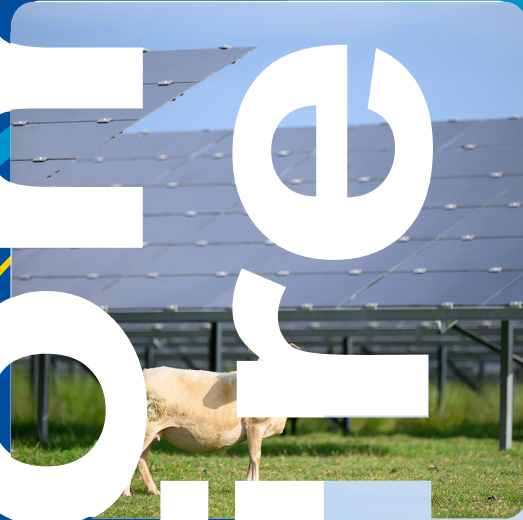




Projet agrivoltaïque Communes d'Anhiac et Génis Comités de projet

27/11/2025

Photosol



01 Loi APER et Comité de Projets

02 Présentation de Photosol

03 Le projet

04 Planning du projet



01

LOI APER ET COMITÉ DE PROJETS





Qu'est-ce qu'un Comité de Projets ?





Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

❖ Les membres de droit

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

❖ Les membres invités

- ✓ La préfecture
- ✓ La Chambre d'agriculture
- ✓ Le propriétaire-exploitant

Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



02

PRÉSENTATION DE PHOTOSOL



Photosol en France

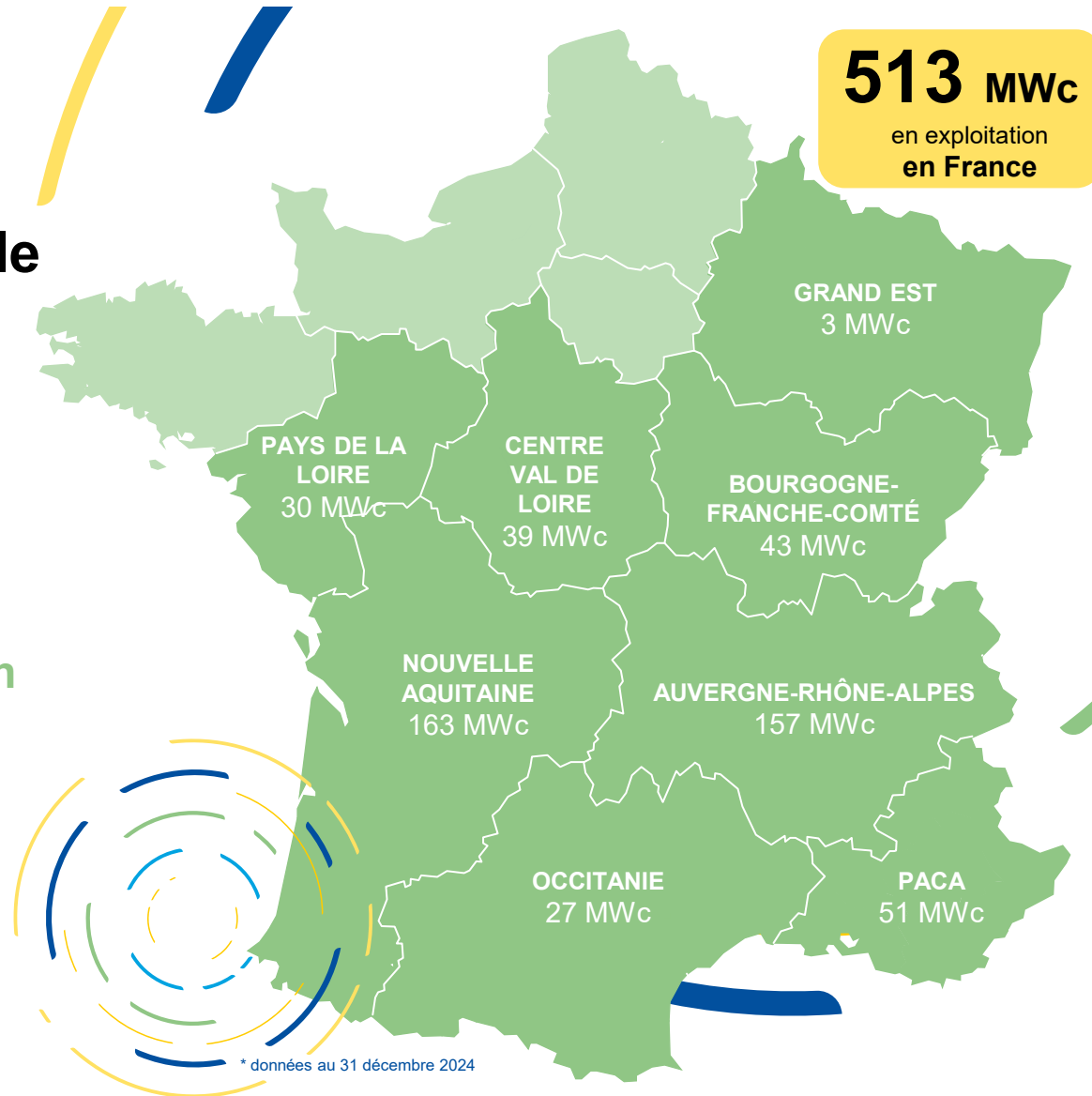
Un maillage énergétique sur le territoire.

+15 ans de savoir faire

+90 installations dont 19 parcs agrivoltaïques

1,1 GWc en exploitation, construction et prêts à construire

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

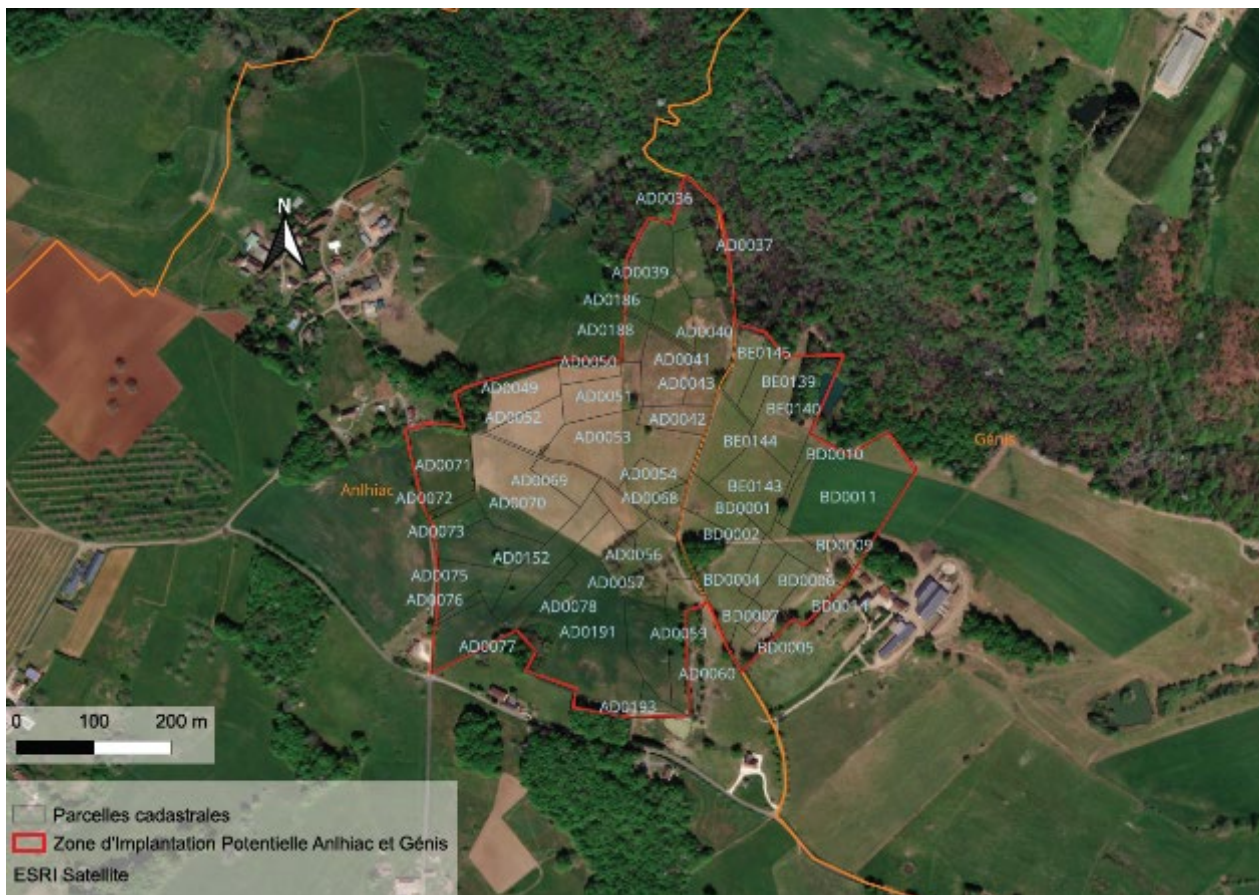


03

LE PROJET



Localisation du projet



Localisation : en limite des communes d'Anliac et Génis, terrains de

- M. Thomas Larue
- M. Yvon Larue, père
- Mme Solange Larue, mère



Surface étudiée : 20,4 ha
(15,6 ha sur Anliac et 4,8 ha sur Génis)



Urbanisme : compatible avec un projet agrivoltaïque

Anliac : RNU

Génis : Carte Communale

PLUi en cours : (2027)

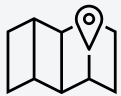
Présentation de l'exploitation agricole concernée par le projet agrivoltaïque



Exploitant : Thomas LARUE

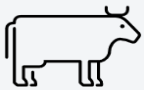
EARL des Deux Tuilières

Surface de l'exploitation : 131 ha – 90



prairies pâturées et 40 ha fauchées et
pâturées

Production agricole :



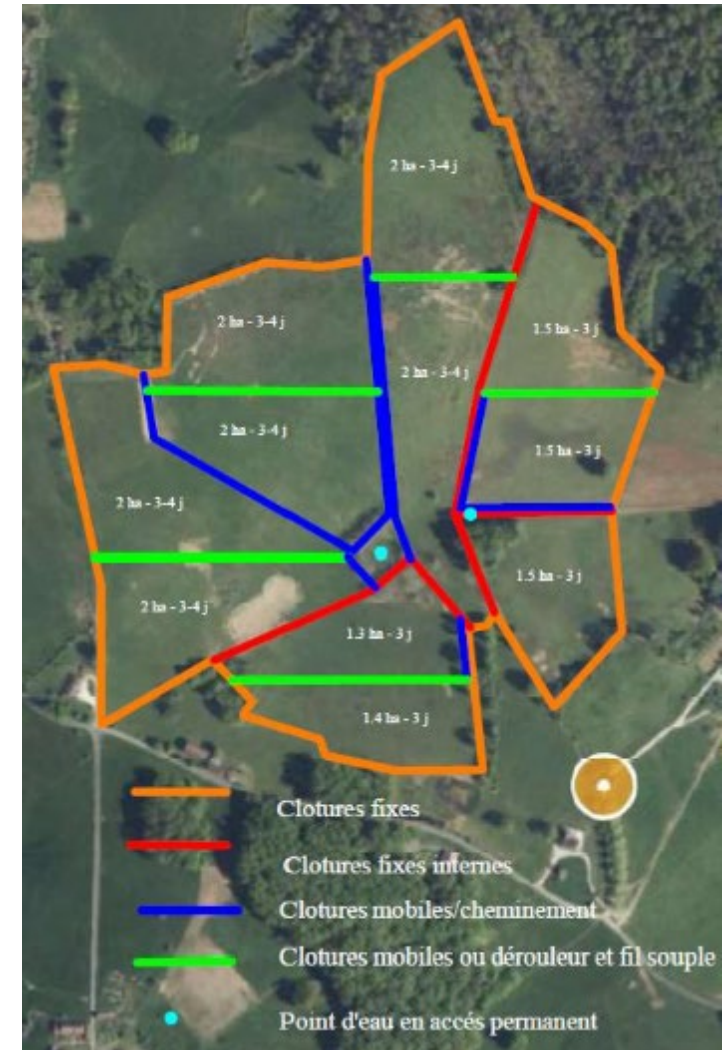
- **Bovin viande** (vente de Broutards et vaches finies)
- 65 Salers et 10 Limousines
- 10 ha de céréales
- Production de Noix



Le projet agricole

Les apports de l'installation agrivoltaïque

- Réimplantation de la prairie avant construction et après construction
- **Valorisation fourragère avec du pâturage tournant**
- Garantir un ombrage pour les animaux lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitations et du gabarit des bovins :
 - Point bas minimum 2,20 m
 - Espace inter-pieux de 7,15 m minimum
 - Espace inter-rang de 4,75 m minimum
 - Passages prévus tous les 120 m pour faciliter le travail et le déplacement de l'éleveur
 - Structure type tracker 1V
 - Sécurisation des prairies et du troupeau



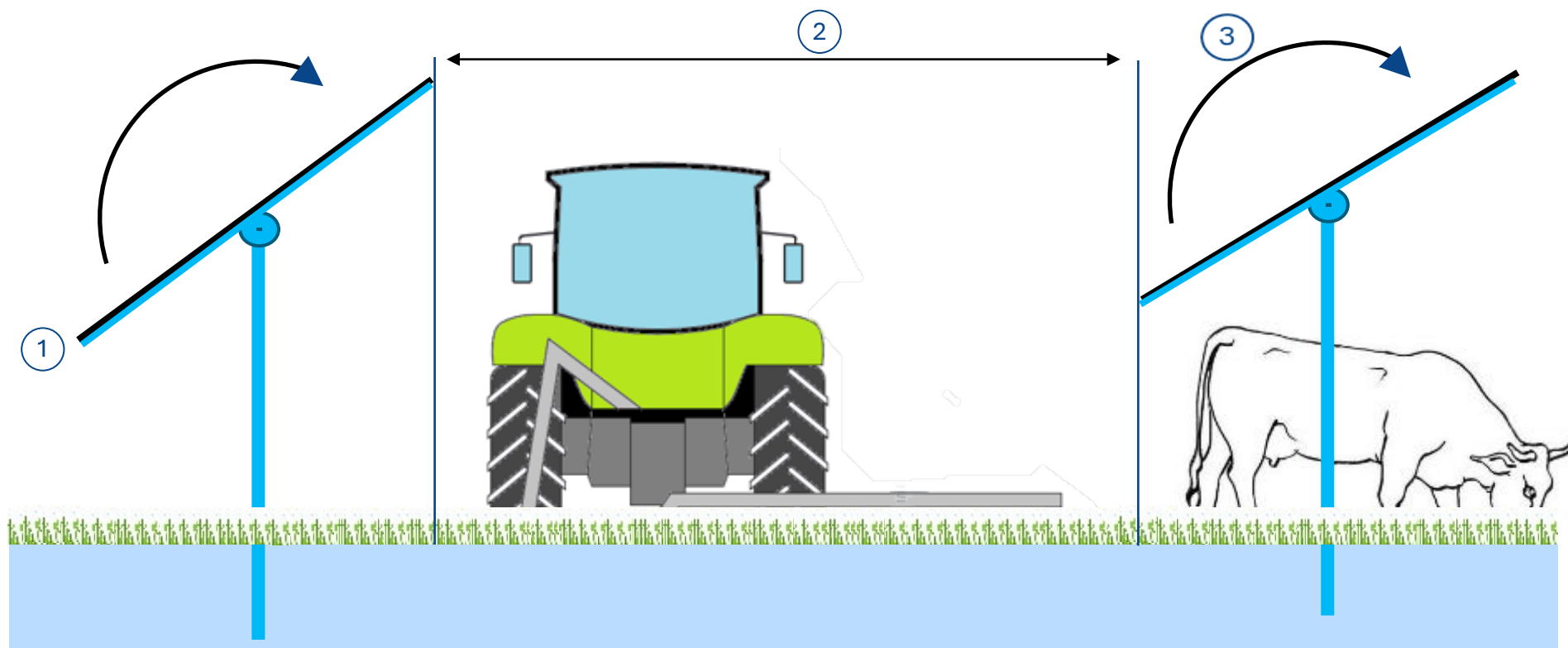
Aménagements d'une installation agrivoltaïque

Aménagements pris en charge par Photosol :

- Portails
- Parc de contention
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie si dégradation et entretien



Structure tracker 1V pour s'adapter aux bovins et garantir la réversibilité du système



① Point bas à **2,20 m** du sol et point haut à 4,3 m – bridage à 2,50 m en présence de vaches

② Espace entre **les tables de 4,75 m minimum** avec une inclinaison des tables à 0°, espace inter-pieux (pitch) de 7,15 m

③ Structure type **mono-pieu et panneaux inclinables à +/- 60°**



Localisation du projet



 **Photosol**
L'interconnaissance agricole

Localisation du
site d'étude

Limites administratives :

-  Prairie temporaire
-  Prairie de + 6 ans
-  Châtaigne
-  Triticale



Exploitant : Thomas
LARUE



Projet agricole : élevage
bovin allaitant

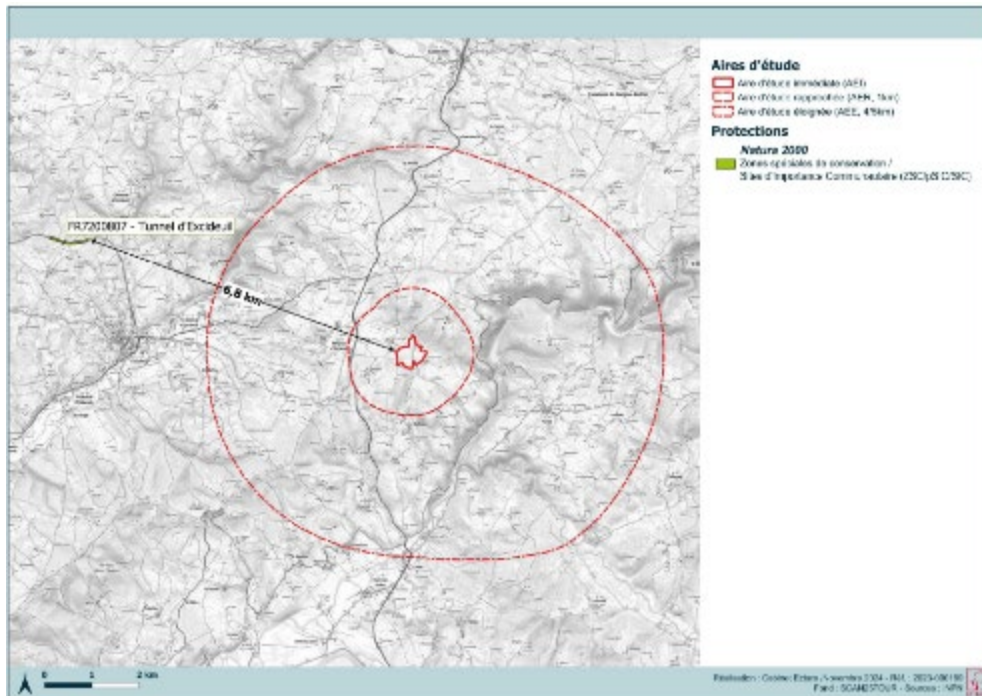


SAU : 131 ha (EARL des
Deux Tuilières)

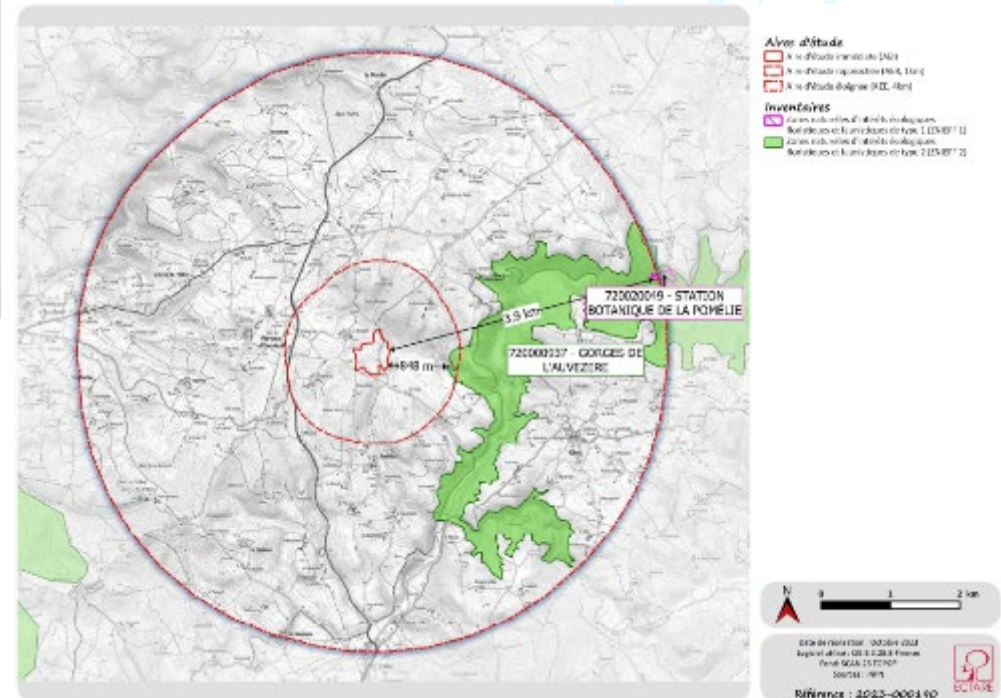


**Atelier de bovins
allaitants** (70 vêlages par
an) + Cultures céréalières
+ Noyers et Châtaigniers

Les zonages environnementaux

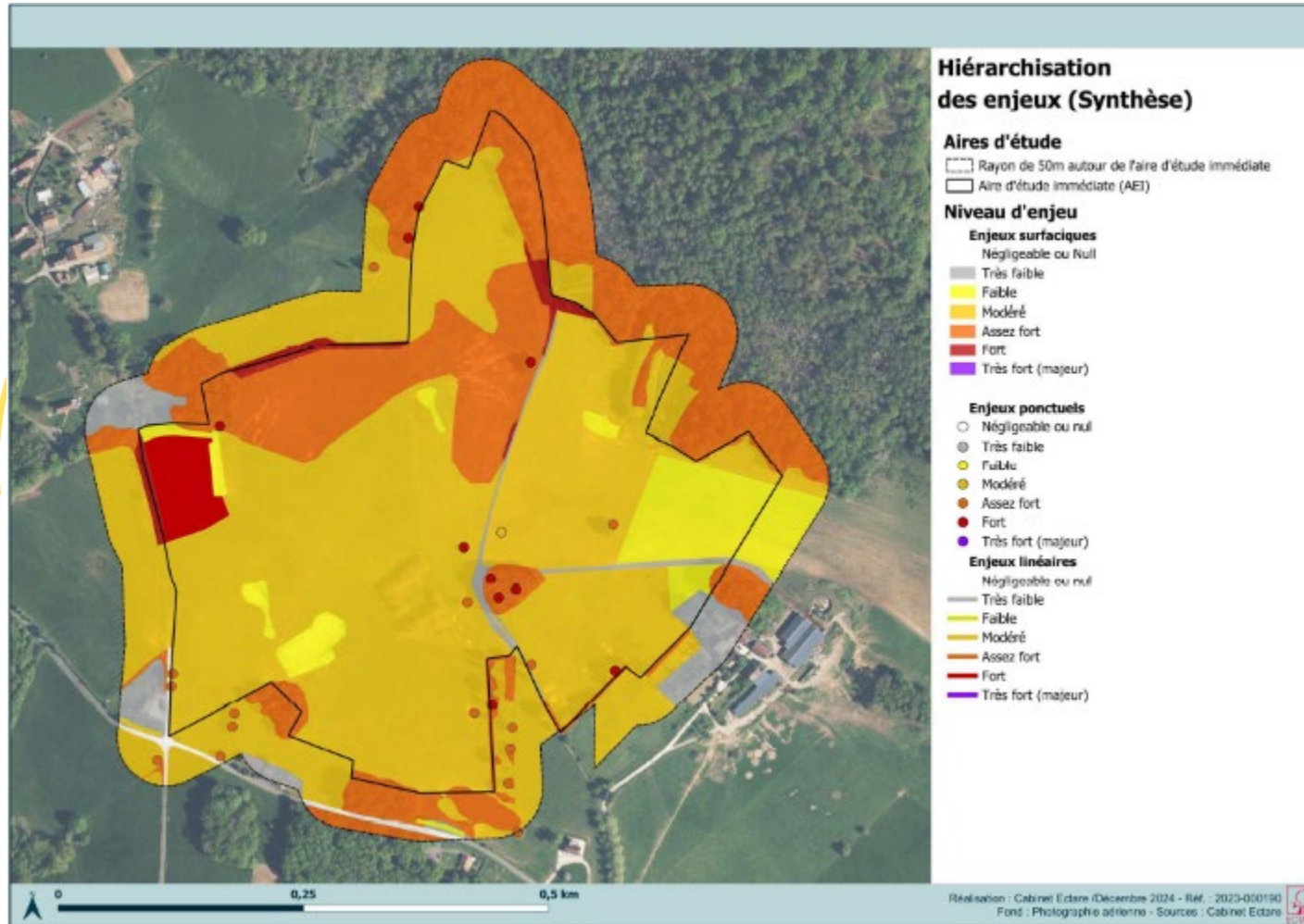


- Les terrains étudiés ne sont concernés par **aucun zonage Natura 2000**, ni zonage naturel d'inventaire.
- Les zonages naturels les plus proches, localisés à 850 m à l'Est de l'AEI, concernent la vallée de l'Auvezère.



Les enjeux du projet : biodiversité

Niveaux d'enjeux allant de **très faibles** à **forts**.



Enjeux Forts :

- Habitats : Pelouse vivace acidophile à **Orchis bouffon** et **Sérapias langue**
- Réseau d'arbres abritant la **pie-grièche écorcheur** et la reproduction certaine du **grand capricorne** et/ou gîtes potentiels pour diverses espèces de chauves-souris arboricoles (noctule commune, noctule de leisler, barbastelle d'Europe, murins).

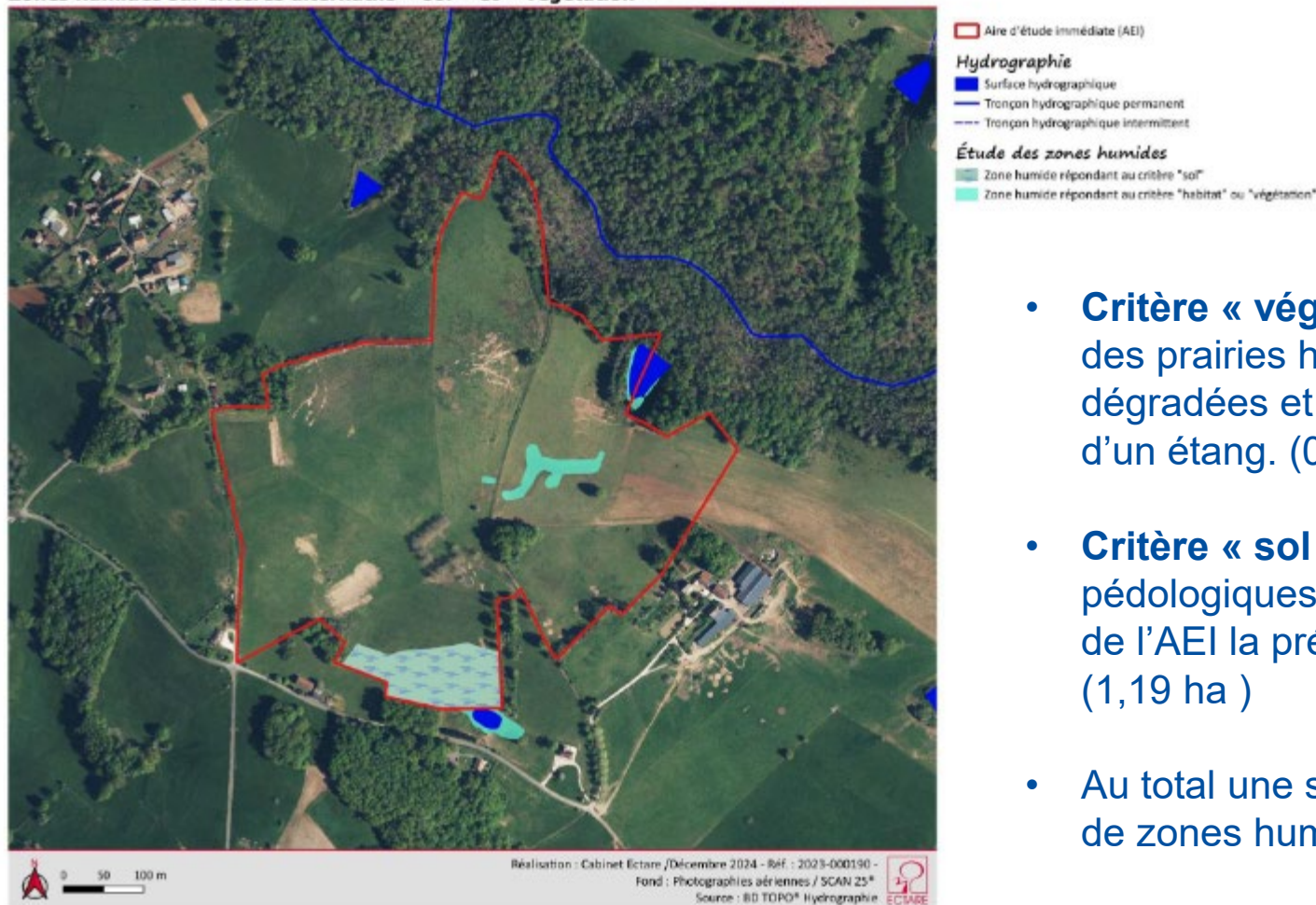
Enjeux Assez Forts :

- Haies arbustives et arborescentes abritant le **Tarier Pâtre**, **tourterelle des bois**, **Alouette Lulu**, **faucon crécerelle**, **chardonnet élégant**, reptiles, amphibiens et le **hérisson d'Europe**
- Prairies humides, **stations d'Ophrys funèbre**.



Les enjeux du projet : zones humides

Zones humides sur critères alternatifs « sol » et « végétation »



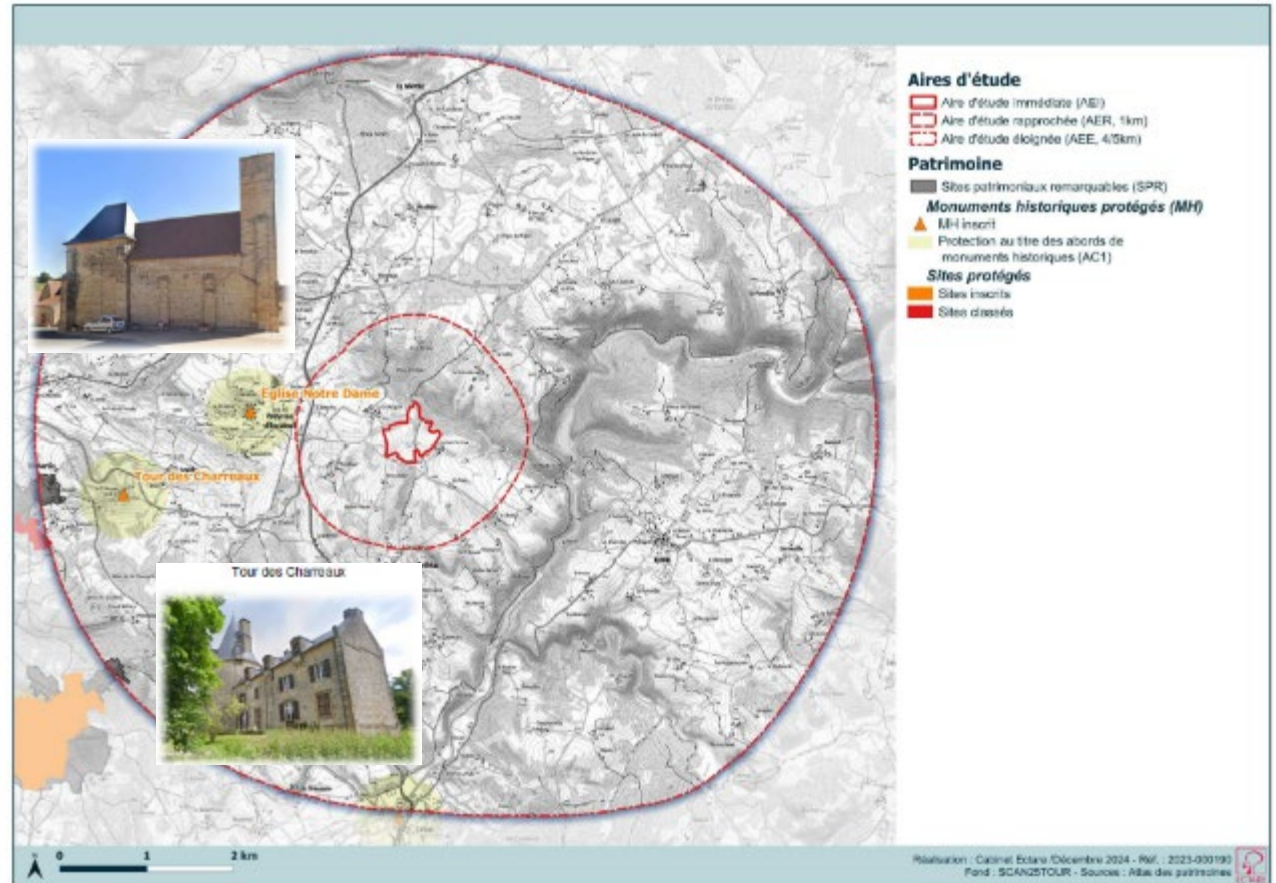
- **Critère « végétation » et « habitat » :** des prairies humides plus ou moins dégradées et à une saulaie de ceinture d'un étang. (0,38 ha)
- **Critère « sol » :** les sondages pédologiques révèlent sur la frange Sud de l'AEI la présence de zone humide. (1,19 ha)
- Au total une surface cumulée de 1,57 ha de zones humides.

Les enjeux du projet : patrimoine



Monuments historiques :

Deux monuments historiques sont présents dans l'AEE, l'Église Notre Dame à 1,5 km à l'ouest de l'AEI et la tour des Charreaux à 3 km à l'ouest.



Les enjeux du projet : proximité de la route



- Terrains visibles depuis les habitations le long de la route communale.
- **Porte-à-porte** réalisé en avril 2025 pour co-construire le projet



POINT DE VUE A - état existant



POINT DE VUE A - état projeté



POINT DE VUE A - état projeté et mesures paysagères



Les enjeux du projet : proximité du hameau



- Terrains visibles partiellement au lieu-dit La Borgne.
- En raison des courbes topographiques et de la présence d'un boisement intercalé entre le hameau et l'AEI, les visibilités depuis ce point de vue se limitent à la frange nord-ouest de l'AEI.



Point de vue éloigné : rare avec peu de co-visibilité



Point de vue 8 : Vue depuis le corps de ferme des Rues – à 410 m au sud-est de l'AEI



Les principales mesures ERC : phase « Eviter »

Phase	Intitulé de la mesure
Conception - écologique	Evitement des zones à forts enjeux écologiques : - Evitement de l'intégralité des zones humides pédologiques et floristiques et création d'une zone tampon (5m) - Evitement de la Pelouse vivace acidocline à Orchis bouffon et Sérapias langue et création d'une zone tampon (5m) - Evitement d'une majeure partie des pelouses et pâturages à strate landicole - Evitement de l'intégralité des arbres, haies arbustives, ronciers et fourré arbustifs et création d'une zone tampon (5-10m)
Conception - paysager	Evitement et conservation de l'intégralité des arbres et haies déjà présentes sur site Zones non aménagées



Les principales mesures ERC : phase « Réduire »

Phase	Intitulé de la mesure	
Chantier - biodiversité	Balisage et mise en défens des zones écologiquement sensibles localisées en marge ou au sein de la zone de chantier: - zones humides (floristiques et pédologiques) - Pelouse vivace acidicline à Orchis bouffon et Sérapias langue - Pelouses et pâturages à strate landicole - Haies arbustives, ronciers et fourré arbustifs	 
Chantier - biodiversité	Implantation des aires de dépôts et aires de vie du chantier en dehors des zones écologiquement sensibles.	
Chantier - biodiversité	Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques avec le respect d'un calendrier écologique.	
Chantier –biodiversité et paysage	Plantation de 650ml de haies (strates arbustives et arborées) et entretien.	
Chantier - biodiversité	Mise en place de barrières temporaires « anti-intrusions » pour la faune locale.	
	Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier.	
	Mise en place d'actions préventives visant à réduire les risques de propagation de plantes exotiques invasives.	

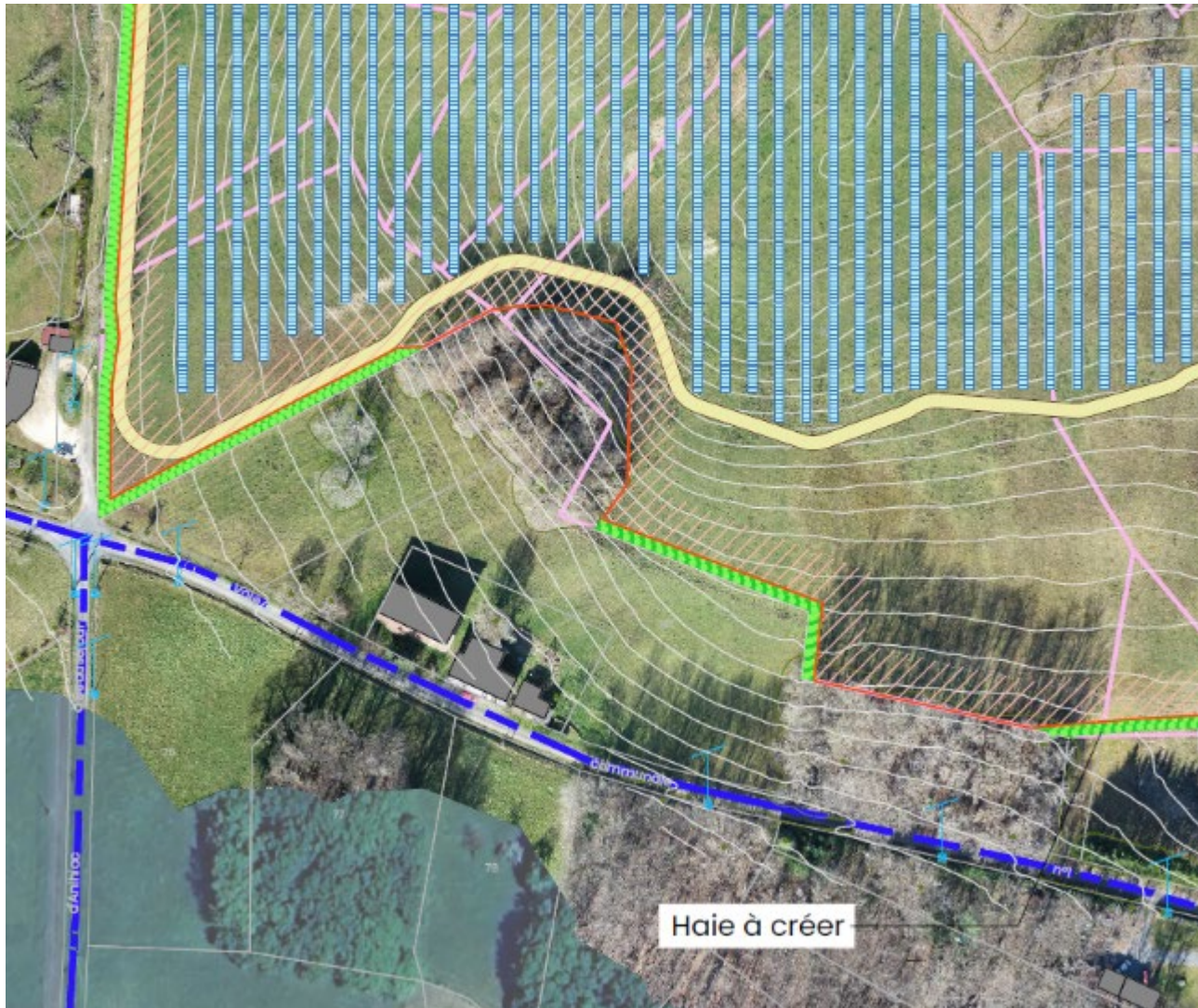
Les principales mesures ERC : phase « Réduire » et accompagnement

Phase	Intitulé de la mesure
Exploitation - biodiversité	Mise en place d'une clôture perméable à la petite et la moyenne faune 
	Mise en place d'une gestion de la végétation au sein du parc cohérente avec le maintien des enjeux écologiques mis en évidence à l'état actuel.
Chantier – suivi	Mise en place d'un suivi écologique en phase de chantier.
Exploitation - suivi	Mise en place d'un suivi écologique en phase d'exploitation.

Compte tenu des mesures d'évitement et de réduction mises en place dans le cadre de ce projet, il ne sera pas nécessaire de mettre en place des mesures de compensation



Projet d'implantation retenu : une insertion paysagère travaillée en concertation avec les riverains



Intégration d'environ **650 ml**
de haies
arbustives/arborées pour
l'intégration paysagère

Retombées socio-économiques



Retombées fiscales totales du projet : **48 800€/an***



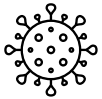
Taxes d'aménagement : **32 210 €, dont 21 675 € pour l'EPCI**



Coût prévisionnel du projet : **9-11 M€**



Nombre d'emplois mobilisés (en phase chantier) : **env. 65**



Production annuelle : **16 GWh**

Consommation d'environ **6650 habitants**

7 700 tCO₂ évités selon la méthode RTE

RÉPARTITION DES TAXES IFR AUX
COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de 10,7 MWc*

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

15 800€/an

DÉPARTEMENT

9 500€/an

6 300 €/an

Dont 4400 € pour Anliac

Dont 1900 € pour Génis

COMMUNES

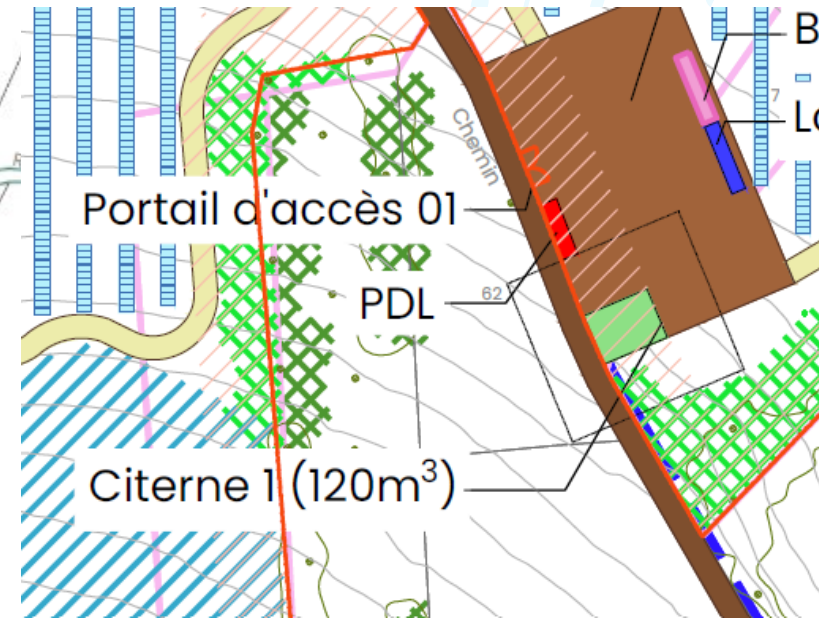
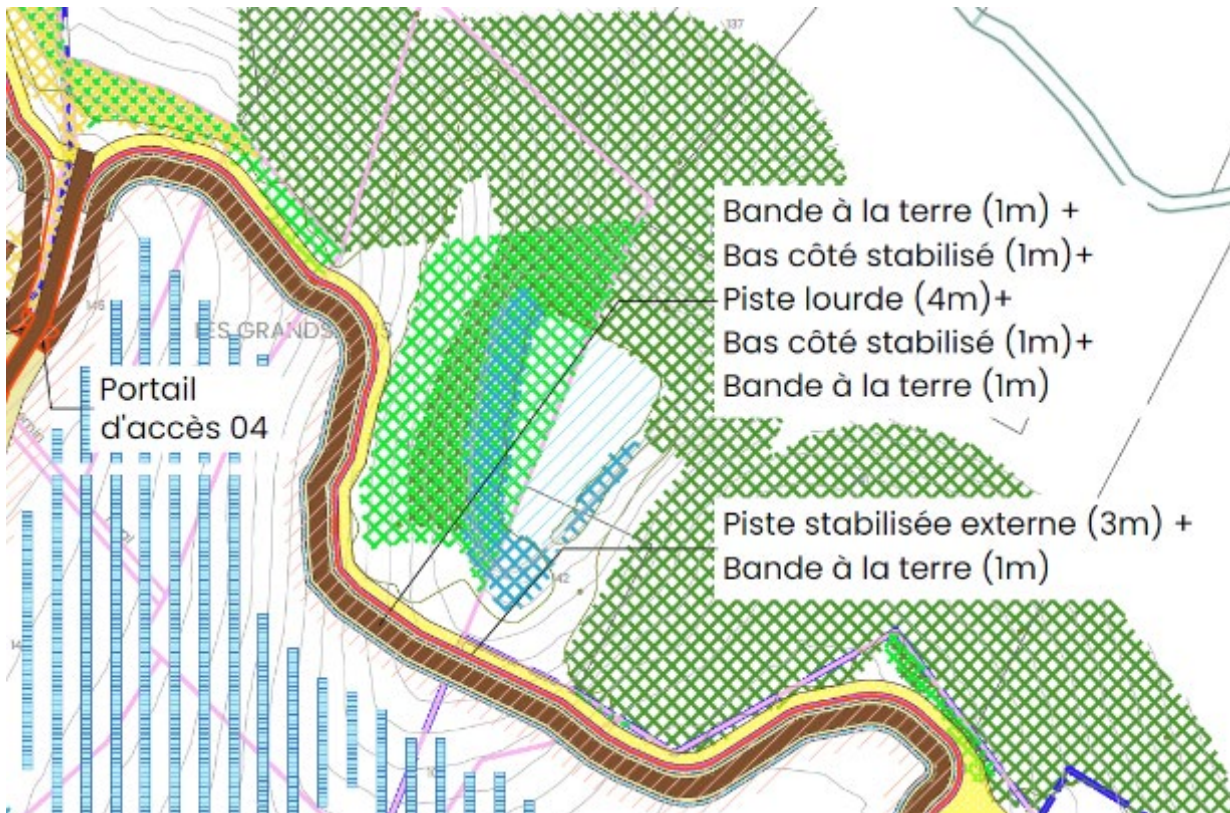


*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles: IFR + CET + Taxe foncière avec une clé de répartition de la Puissance crête installée par commune, soit 70% pour Anliac , 30% pour Génis.

Projet d'implantation retenu : un respect des préconisations SDIS 24

Respect des préconisations SDIS, notamment :

- Aménagements spécifiques au niveau des interfaces forestières
- Mise en place d'une citerne souple de 120m³
- Multiplication des entrées
- Respect des OLD
- ...



Raccordement au réseau envisagé



Exemple de tracé entre le Poste de Livraison et le Poste Source Excideuil

- ❖ Poste-source le plus proche : Excideuil sur la commune de Saint-Martial-d'Albarède
- ❖ Distance de raccordement au poste-source: environ 8,2 km (en vert)
- ❖ Type d'itinéraire identifié : Voies communales et départementales

- ❖ Le raccordement est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire de réseau (application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite « MOP »).
- ❖ La solution de raccordement sera définie par Enedis dans la cadre de la Proposition Technique et Financière soumise au producteur, demandeur du raccordement.
- ❖ Selon la procédure d'accès au réseau, Enedis étudie, à la demande du producteur, les différentes solutions techniques de raccordement et a obligation de lui présenter la solution au moindre coût.



04

PLANNING DU PROJET



Planning prévisionnel



Inventaires faune / flore

2024 : Réalisation des inventaires terrain par des écologues



Etude d'Impact

T2 2025 : Réalisation de l'état existant paysager, du milieu physique et naturel



Plan d'implantation

T3 2025 : Réalisation des plans par Photosol, conjointement avec un architecte



Concertation locale

T3-S2 2025 : Echanges avec le territoire (Mairie, riverains, CdC, DDT, CA, ...)



Dépôt du PC

T4 2025 : Comités de projets et Dépôt des Permis de Construire à venir



Instruction du PC

2026 à T3 2027 : Durée estimée à 2 ans pour l'obtention du PC



Construction et MES

S2 2027 : Début du chantier

S2 2029 : Mise en service du parc

Le planning présenté est estimé sur des hypothèses prenant en compte le contexte global actuel du projet, et pourra connaître des modifications dans le futur.





En synthèse



Un projet sur terrain agricole **alliant activité d'élevage bovins** et la **production d'énergie renouvelable de proximité**.



Un évitement des zones environnementales sensibles et **une proposition d'intégration paysagère complémentaire**.



Des retombées économiques pour la commune, la communauté de communes et le département **sur toute la durée de vie du projet**.



Une production annuelle de 16 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité **d'environ 6 500 habitants**



Un processus de **dialogue institutionnel et de concertation citoyenne continu** garantissant l'expression des besoins locaux et l'**adaptation du projet à son environnement territorial**





Merci

Une question ?
[concertation-projet-
anhiacgenis@photosol.fr](mailto:concertation-projet-anhiacgenis@photosol.fr)

